

**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du vendredi 12 avril 2024**  
**Approuvé en séance du conseil municipal du 30 mai 2024**

\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 12**

**Votants : 19**

L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 08 avril 2024 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire

**PRESENTS** : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1<sup>er</sup> adjoint, Michel LEVET – 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-France SOURZAT – 3<sup>ème</sup> adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

**EXCUSES** : Jacques MORDRET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE - Sylvie COUMES donne pouvoir à Marie-France SOURZAT - Sandrine BERGOUIGNOUX donne pouvoir à Christine HENON - Raphaël DAUBET donne pouvoir à Michèle FOURNIER-BOURGEADE - Olivier GIL donne pouvoir à Christophe GUINOT - Frédéric VERGNES donne pouvoir à Michel LEVET - Jean-Pascal TESSEYRE donne pouvoir à Christian FAGES

### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE** est désignée à l'unanimité des présents et des représentés.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est **approuvé** à l'unanimité des présents et représentés.

### **3. ATTRIBUTION LOCATION GLUGETTE – ÉTÉ 2024**

M. le Maire rappelle le contexte particulier de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la zone de loisirs qui modifiera le contexte d'exploitation de la Glugette pour l'année prochaine. Il fait part des 3 candidatures reçues de M. Baussian, Mme Narsimulu et Mme Perlot. Il propose de reconduire le précédent locataire, Cédric Baussian pour cette dernière année pour éviter des dépenses supplémentaires à un nouveau repreneur.

Le montant de la location s'élève à 350 euros par mois.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

### **4. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU LAVOIR**

M. le Maire propose de modifier plan de financement du lavoir pour y intégrer la participation de la Région, soit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en € H. T		Subvention sollicitée	Part en %
TRAVAUX RESTAURATION	14 900,50	CONSEIL REGIONAL	2 980,10	20
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 980,10	20
		CAUVALDOR (fonds de soutien à la restauration du patrimoine)	4 470,15	30
		AUTOFINANCEMENT	4 470,15	30
<b>TOTAL</b>	<b>14 900,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 900,50</b>	<b>100</b>

**Adopté à unanimité des présents et représentés.**

## **5. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EGLISE SAINT-MAUR – TRAVAUX D'URGENCE PHASE 2**

M. le Maire signale, comme suite à la dernière réunion de chantier, que de nouveaux travaux sont à réaliser en urgence. M. Levet fait le point sur les travaux réalisés et à venir : les quatre fermes défailtantes ont été sécurisées. Une toiture bac acier va être provisoirement installée au-dessus de la chapelle dont la voute a bien tenu malgré la chute du chéneau. Les ouvriers travaillant sur le site ont constaté que d'autres chéneaux bougent. Il faut sécuriser l'ensemble des chéneaux versant nord et sud par câblage et poser une gouttière temporaire à l'endroit du chéneau manquant. Les prochaines réunions de chantier détermineront la possibilité de réouvrir l'église à l'issue de ces travaux d'urgence. La toiture dans son ensemble nécessiterait d'être refaite et une estimation chiffre à près de 2 millions d'euros les travaux.

Concernant les travaux de 1ere urgence, M. le Maire signale que l'aide complémentaire de 10 % de l'Etat au titre du fonds FIP ne sera pas possible car leur montant dépasse le plafond. Le plan de financement proposé prévoit donc une participation de 25 % de la commune. Des fonds complémentaires seront recherchés par l'intermédiaire du mécénat, de la fondation du patrimoine et M. Mordret a pris l'attache de Stéphane Bern.

Monsieur le Maire soumet le nouveau plan de financement à l'approbation du Conseil

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

## **6. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2024 – ÉTAT 1259**

*19h21 arrivée de M. Daubet*

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 et signale que la revalorisation des bases atteint cette année 3 %.

Il soumet au vote les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41,20 %**,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **164,15 %**

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : **8,82%**.

M. le Maire propose de réfléchir pour le prochain budget à l'évolution du taux de la taxe des résidences secondaires.

M. Verdier suggère d'étudier également la taxe sur les logements vacants afin de desserrer la demande de logements sur Martel. Il signale près de 80 logements vacants dans le bourg.

M. le Maire soumet au vote le maintien des taux

**Adoptés à unanimité des présents et représentés**

## 7. DISSOLUTION DU BUDGET – TRANSPORT A LA DEMANDE

M. le Maire rappelle que depuis cette année la compétence transport à la demande ne peut plus être transférée par la Région aux communes mais pourrait être reprise par les intercommunalités. Cela implique la dissolution du budget correspondant au 01/01/2024, avec une écriture de clôture au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. Levet remarque qu'au-delà de l'aspect budgétaire, le besoin d'un tel service existe. M. le Maire propose d'étudier les moyens pour le maintenir autrement que par une exploitation communale

Mme Cayre demande de faire remonter ce problème concernant les mobilités rurales à Cauvaldor et à l'Etat.

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

## 8. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE ET SERVICES ANNEXES (SERVICE ASSAINISSEMENT, CAISSE DES ECOLES)

### Caisse des écoles

M. le Maire présente la vue d'ensemble de ce budget dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'établissent à 3 500,00 € et le soumet au vote.

Mme Cayre, rappelant l'évocation au dernier conseil de la possibilité d'intégrer ce budget au budget principal, souligne l'importance de conserver un budget « caisse des écoles » afin, notamment, de permettre une transparence vis-à-vis des autres écoles et de sécuriser les financements apportés.

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

### Assainissement

M. le Maire signale que le changement de maquette budgétaire ne concerne pas ce budget assainissement dont la vision d'ensemble se présente ainsi :

	BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>112 075.21€</b>	<b>112 075.21€</b>
Opérations réelles	35 890.21€	93 000.00€
Opérations d'ordre	76 185.00€	14 166.00€
Résultat reporté		4 909.21€
Investissement	<b>112 737.60€</b>	<b>112 737.60€</b>
Opérations réelles	75 026.00€	36 552.60€
Opérations d'ordre	14 166.00€	76 185.00€
Résultat reporté	23 545.60€	
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>224 812.81€</b>	<b>224 812.81€</b>

## Fonctionnement

### ➤ Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 639,30	0,00	15 063,07	0,00	15 063,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>15 639,30</b>	<b>0,00</b>	<b>15 063,07</b>	<b>0,00</b>	<b>15 063,07</b>
66	Charges financières	22 361,71	0,00	20 827,14	0,00	20 827,14
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 201,01</b>	<b>0,00</b>	<b>35 890,21</b>	<b>0,00</b>	<b>35 890,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	23 655,00		15 401,00	0,00	15 401,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	62 027,00		60 784,00	0,00	60 784,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>85 682,00</b>		<b>76 185,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 185,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>123 883,01</b>	<b>0,00</b>	<b>112 075,21</b>	<b>0,00</b>	<b>112 075,21</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>112 075,21</b>
---	-------------------

### ➤ Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 538,60	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>91 538,60</b>	<b>0,00</b>	<b>93 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>91 538,60</b>	<b>0,00</b>	<b>93 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	14 166,00		14 166,00	0,00	14 166,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>14 166,00</b>		<b>14 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 166,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 704,60</b>	<b>0,00</b>	<b>107 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 166,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 909,21</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>112 075,21</b>
---	-------------------

## Investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du budget présent	84 556 €	112 737.60 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	4 636.00 €	

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001	23 545.60 €	
Total de la section d'investissement	112 737.60 €	112 737.60 €
Total du budget	224 812.81 €	224 812.81 €

M. le Maire informe le Conseil du projet de transfert de l'assainissement collectif au syndicat des eaux au 01/01/2025, pour les communes qui le souhaitent. Une étude menée par le bureau d'études COGITE est en cours. Il est prévu une reprise globale et sans compensation. M. Levet précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la loi NOTRe impose le transfert « eau » et « assainissement collectif » aux intercommunalités. Avec M. le Maire, il souligne l'intérêt et la cohérence de ce transfert global.

En réponse à M. Fages il est précisé que des travaux pourraient être envisagés chemin sous les murs, antenne de la Croix Rampart, extension Malepique, station de Gluges.

Mme Cayre s'inquiète pour la qualité du service en cas de transfert à la communauté de communes. M. Levet précise que le syndicat va se maintenir et M. Daubet ajoute que le syndicat, monothématique et avec du personnel spécialisé, n'a pas les difficultés de gestion que peuvent avoir les communautés de communes.

MM. le Maire et Levet précisent que dans la mesure où une commune du syndicat est située hors du périmètre de la communauté de communes, Cauvaldor pourra adhérer, pour les communes concernées, au syndicat. M. Daubet signale que la législation devrait évoluer pour permettre aux syndicats infra communautaires de se maintenir, il souligne la forte implication bénévole des élus dans ces structures.

M. Fages pointe l'augmentation prévisible des coûts du traitement de l'eau.

Monsieur le Maire soumet le budget au vote

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

### **Budget principal Commune**

M. le Maire précise que la nouvelle nomenclature s'applique au budget principal et détaille les nouveaux crédits à inscrire en opérations d'investissement en compléments des reste à réaliser (RAR) :

#### **Investissements**

##### ➤ **Dépenses**

- Eglise Saint Maur : 72 296 €, les crédits complémentaires seront inscrits selon les notifications de subvention
- Eclairage public 21 500 € pour une 1<sup>ere</sup> phase de travaux (remplacement par des leds)
- Matériel divers et sportifs 21 444 €
- Voirie : 5 664 €
- Signalisation : 9 000 € en lien avec le stationnement,
- Palais de la Raymondie : 134 103 €
- Colonnes poubelles enterrées : 27 558 € M. Fages remarque que beaucoup de communes reviennent sur ces investissements avec une qualité du tri moindre, des cartons mis à côté... M. Levet modère ce constat évoquant des expériences positives.
- Bâtiments publics : 66 061 € remboursement du dojo et restauration lavoir
- Parc monté : 30 966 € pour l'extension du réseau ASA et restauration du chemin du camping au cimetière. La fermeture de ce chemin à la circulation automobile est discutée
- Habitation semi-troglodytique de Gluges : 82 168 €
- Cheminement doux avenue de la Dordogne : 25 633 €
- Etudes stratégiques : 16 960 € pour l'étude de l'aménagement de l'ancien hospice réalisée par SOLIHA, subventionnée à 100 %, et 19 440 € de reste à réaliser pour l'étude de l'ARAC.
- Aménagements qualitatifs : 23 711 € pour la végétalisation de l'ALSH
- Adressage : 35 978 €, cette opération devrait être finalisée en fin d'année, la pose des poteaux sera réalisée en interne
- Médiathèque : 19 756 €
- Centre de loisirs : 9 988 € opération avec la CAF qui permettrait de financer à 100 % du petit matériel, des ordinateurs

- Camping : 4 000 €
- Presbytère de Martel : 6 680 € pour l'étude de faisabilité
- Achats de terrains : 54 107 € pour l'acquisition d'une parcelle rue François Grandou et d'un terrain à côté du VVF acquis via la Safer

Le total des crédits inscrits pour ces opérations d'investissements s'élève, reste à réaliser inclus, à 858 000 €.

En complément de ces opérations, il convient d'inscrire des crédits pour le remboursement des emprunts, des remboursements d'avances de DETR pour les projets abandonnés de cantine maternelle, soit une section dépenses investissement qui se résume ainsi :

LIBELLES	DEPENSES BP 2023	DEPENSES BP 2024	EVOLUTION EN %
040 opérations d'ordre	17 118,08	17 118,08	0,00
16 emprunts et dettes assimilés	150 000,00	147 327,01	-1,78
13 subventions d'investissement	27 936,90	29 464,50	5,47
20 immobilisations incorporelles		44 219,50	
204 subventions d'équipement versées	21 250,00	55 303,00	160,25
21 immobilisations corporelles		785 214,79	
23 immobilisations en cours	30 195,00		
26 titres de participation cauvaldex	150,00		
Inscriptions	796 491,76		
001	446 413,86	388 589,36	
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 555,60</b>	<b>1 467 236,24</b>	<b>-1,50</b>

➤ **Recettes**

LIBELLES	RECETTES BP 2023	RECETTES BP 2024	EVOLUTION EN %
021 virement de la section de fonctionnement	343 749,71	365 937,14	6,45
040 opérations d'ordre	29 328,00	33 578,00	14,49
16 emprunts et dettes assimilés	50 000,00	243 658,81	387,32
165 dépôts et cautionnements	700,00	4 327,01	518,14
10 F.C.T.V.A, taxe d'aménagement et don	54 979,00	85 542,00	55,59
13 subventions d'investissement	488 751,91	418 874,35	-14,30
1068	522 046,98	315 318,93	-39,60
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 555,60</b>	<b>1 467 236,24</b>	<b>-1,50</b>

M. Fages demande comment seront financés les gros travaux de l'église et évoque la baisse prévisible des dotations DETR. M. le Maire précise que les subventions non notifiées n'ont pas été inscrites en recettes. Des financements complémentaires seront recherchés (mécénat, fondation du patrimoine). La commune a encore la capacité de recourir à l'emprunt. M. le Maire signale qu'une partie des emprunts en cours concernent de l'acquisition foncière. Il dit que si certains projets n'ont pas les financements nécessaires ils ne se feront pas.

**Fonctionnement**

M. le Maire présente par chapitre les dépenses et recettes de fonctionnement :

➤ **Dépenses**

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES BP 2023</b>	<b>DEPENSES BP 2024</b>	<b>EVOLUTION EN %</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 charges générales	750 730,00	834 763,00	11,19
012 salaires	912 221,00	967 400,00	6,05
022 dépenses imprévues	35 000,00		
65 autres charges de gestion courante	77 529,00	81 348,81	4,93
66 intérêts et emprunts	28 100,00	28 500,00	1,42
67 charges exceptionnelles	1 250,00	700,00	-44,00
68 dotations aux provisions	2 013,00		
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	29 328,00	33 578,00	14,49
023 virement à l'investissement	343 749,71	365 937,14	6,45
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 920,71</b>	<b>2 312 226,95</b>	<b>6,07</b>

Mme Cayre rappelle le besoin de personnel à la médiathèque. M. le Maire rend compte de la rencontre avec le recteur d'académie et signale que, dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation, une convention avec le collège devrait être signée. Elle permettrait de bénéficier à partir de septembre du financement d'un emploi à la médiathèque à hauteur de 9 heures par semaine et sur une durée de 3 ans.

➤ **Recettes**

<b>LIBELLES</b>	<b>RECETTES BP 2023</b>	<b>RECETTES BP 2024</b>	<b>EVOLUTION EN %</b>
013 atténuations de charges	12 500,00	17 500,00	40,00
70 produits services	216 550,00	207 970,00	-3,96
73 impôts et taxes	1 077 747,00	328 770,00	
731 Fiscalité locale		804 253,00	5,13
74 dotations et participations	588 456,00	615 281,00	4,56
75 autres produits de gestion courante	135 142,00	154 500,00	14,32
76 produits financiers	6,00	6,00	0,00
77 produits exceptionnels	14 686,00	1 800,00	-87,74
78 reprise amortissements		195,49	
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	17 118,08	17 118,08	0,00
002	117 715,63	164 833,38	40,03
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 920,71</b>	<b>2 312 226,95</b>	<b>6,07</b>

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Fages remarque que les charges énergie sont encore très élevées. M. le Maire et Levet notent que les investissements réalisés sur l'éclairage devraient permettre des gains.

M. le Maire soumet le budget au vote.

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

## **9. SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

M. le Maire demande au Conseil d'approuver la subvention d'équilibre pour la caisse des écoles d'un montant de 2 583 euros.

**Adopté à unanimité des présents et représentés**

## 10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Eglise** : M. Levet signale que des réunions de chantier se tiennent tous les mercredis.

**Embauche** : M. le Maire signale diverses embauches pour renforcer les services techniques sur une durée d'un mois et demi, pour la médiathèque à partir septembre, pour le musée d'un jeune titulaire d'un master en histoire de l'art pour une durée de 9h/semaine cet été.

**Ancien hospice** : M. le Maire informe le Conseil que les conclusions de l'étude sur l'aménagement de l'ancien hospice seront présentées par SOLIHA le 19/04 à 14h.

**VVF** : le cahier des charges fixant les conditions définitives pour le choix de l'attributaire de l'AMI a été adressé aux deux porteurs de projet ; la décision devrait être prise en mai.

**Palais de la Raymondie** : la réunion de lancement de l'étude s'est tenue en présence de l'ABF.

**Passage piéton école primaire** place de la Rode : a été sécurisé.

**Gluges** : le nettoyage du village a été intégré dans le planning de l'équipe technique.

**Stationnement** : M. le Maire propose de réfléchir au stationnement des camping-cars parc Monti.

**Sécurité routière** : M. Fages évoque les travaux du Département en cours route des Quatre Routes visant à supprimer les virages et exprime ses craintes sur l'augmentation de la vitesse qui s'en suivra. Mme Cayre note la vitesse excessive boulevard Capitani, M. le Maire répond qu'une limitation à 30 km/h sera étudiée. M. Fages rappelle les risques route de Creysse au débouché du GR et route de Brive et demande que le Département soit saisi. Mme Cayre signale le besoin d'un passage piéton route de Brive au niveau de la Callopie.

**Visite ministérielle** : Mme Cayre fait part de récriminations de présidents d'associations culturelles n'ayant pas été conviés à la visite de la ministre de la Culture. M. le Maire répond que les invitations étaient fixées par les services de l'Etat et que la commune n'a pu imposer personne. Concernant l'annulation de la visite de la médiathèque, le départ de l'impasse qui donne accès à ce service public est privé et le propriétaire a décidé d'en interdire désormais le passage. A défaut de solution amiable, la Commune ira au tribunal.

**Muret dégradé avenue De Gaule** : Mme Cayre rappelle la demande du gérant du Vival de restaurer le muret qui est devant son commerce. R. Daubet répond que des devis avaient été demandés pour reprendre le couronnement avec des demi-lunes ou en pierres rectangulaires et qu'ils s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers d'euros. M. Levet précise qu'une solution qualitative moins onéreuse va être recherchée.

**Eclairage public** : Mme Cayre remarque que la chaussée est endommagée par endroits et que l'extinction de l'éclairage public accroît les risques d'incidents. M. Levet précise que les investissements en cours sur les lampadaires permettront de moduler au cas par cas l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire  
Yannick OUBREYRIE

La Secrétaire de séance  
Michèle FOURNIER-BOURGEADE